

APERÇU DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE SECONDE AU CANADA

*Mémoire de Canadian Parents for French présenté au
Comité sénatorial permanent des langues officielles – Addenda*

Table des matières

MODÈLE CANADIEN D'IMMERSION EN FRANÇAIS – INSPIRÉ DE PARENTS ANGLOPHONES	2
DUALITÉ LINGUISTIQUE AU CANADA – PRINCIPE AUQUEL SE RALLIENT LES PARENTS ANGLOPHONES	2
PROGRAMMES DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE AU CANADA.....	2
FAVORISER LA PARTICIPATION À L'IMMERSION EN FRANÇAIS – DES POLITIQUES GARANTISSANT UN ACCÈS ÉQUITABLE SONT NÉCESSAIRES.....	2
Tableau 1 – Statistiques nationales sur les inscriptions en français de base et en immersion en français 2010-2011	3
Tableau 2 – Politiques provinciales et territoriales favorisant un accès équitable à l'enseignement du français langue seconde.....	5
Élèves ayant des difficultés d'apprentissage – privés d'un accès équitable	6
Élèves immigrants – privés d'un accès équitable.....	7
FAVORISER LA PARTICIPATION AU FRANÇAIS DE BASE – DES COURS OBLIGATOIRES ET DES PROGRAMMES AMÉLIORÉS SONT NÉCESSAIRES	8
Français de base ou fondamental.....	8
Programmes de français de base alternatifs.....	8
Tableau 3 – Programmes de FLS offerts et étude du français obligatoire par province et territoire	10
PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT (PLOE) : FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DU FLS AU CANADA.....	11
Figure 1: A Conceptual Diagram of Institutional Support for French Second Language Programs	13
PERFECTIONNEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE CANADIENNE.....	16
ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN MILIEU PLURILINGUE	16
Énoncé de principes de CPF	17
Accès équitable aux programmes de français langue seconde.....	17
Programmes de français langue seconde de qualité	17
Épreuves de compétences nationales en français langue seconde.....	17
Gamme complète de points d'entrée et de choix de programme de français langue seconde.....	18
Responsabilité partagée de l'éducation en français langue seconde.....	18

MODÈLE CANADIEN D'IMMERSION EN FRANÇAIS – INSPIRÉ DE PARENTS ANGLOPHONES

Le programme canadien d'immersion en français, qui jouit d'une grande réputation à l'échelle internationale, a vu le jour à Saint-Lambert, au Québec, à la demande de parents anglophones qui voulaient que leurs enfants aient la possibilité de devenir bilingues dans le système scolaire canadien et qui étaient déçus des piètres résultats obtenus dans le cadre du programme existant d'apprentissage du français. Un programme expérimental d'immersion en français a été mis en place et une évaluation poussée, effectuée par des chercheurs de l'Université McGill, a démontré que les élèves en immersion atteignaient un niveau de compétence élevé et que les enfants pouvaient apprendre une langue seconde sans mettre en péril leurs capacités en anglais. Après près de 40 ans, le modèle original d'immersion en français a fait ses preuves partout dans le monde et a été adopté dans de nombreux pays et pour l'apprentissage de nombreuses langues. « *L'immersion en français est une méthode éprouvée, marquée du sceau de la réussite au Canada, pour l'apprentissage d'une langue seconde. Aucun programme d'enseignement n'a fait l'objet d'autant de recherches et d'évaluations au Canada que l'immersion en français. L'influence du programme sur l'acquisition de la langue française de même que sur les compétences en anglais et la réussite scolaire des élèves en immersion française sont très bien documentées et la recherche montre que le programme porte ses fruits.* » [traduction]

[Association canadienne d'éducation, « French Immersion Today », Bulletin d'information de l'ACE, Ottawa, auteur, 1992.]

DUALITÉ LINGUISTIQUE AU CANADA – PRINCIPE AUQUEL SE RALLIENT LES PARENTS ANGLOPHONES

Le modèle d'immersion en français contribue aussi à l'unité nationale du Canada. Le réseau Canadian Parents for French, créé en 1977, appuie un enseignement efficace et accessible en immersion française; il s'agit d'« une organisation de langue anglaise capable de parler de façon éclairée, peut-être même généreuse, de la langue française ». [traduction] Le réseau CPF, composé à l'origine d'un petit groupe de parents intéressés, s'est élargi et est devenu une organisation nationale proactive, dirigée par des parents, qui possède des bureaux dans neuf provinces et deux territoires et qui compte quelque 150 sections locales dans tout le Canada. CPF et ses 21 000 membres continuent d'appuyer l'unité nationale et la diversité canadienne en encourageant le milieu de l'enseignement à concevoir des politiques et des pratiques inclusives afin que tous les élèves canadiens aient la possibilité d'apprendre les deux langues officielles du Canada, d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper un emploi au gouvernement du Canada et de contribuer de façon concrète au développement social et politique du Canada.

[Spicer, K., Discours prononcé à l'occasion de la conférence de 1984 de CPF, Ottawa, 2004.]

PROGRAMMES DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE AU CANADA

Les écoles canadiennes offrent un éventail de programmes d'apprentissage du français langue seconde (FLS), chacun étant conçu pour l'obtention de résultats différents sur le plan des compétences en français. Les programmes de FLS se classent dans deux grandes catégories : français de base (aussi appelé « français fondamental » ou « FLS ») – à ne pas confondre avec le terme FLS employé au sens large, qui désigne à la fois l'enseignement de base et en immersion – et immersion en français. Au Canada, les types de programmes de FLS offerts, les points d'entrée possibles pour s'y inscrire et les périodes obligatoires d'apprentissage du français diffèrent selon la province et le territoire, le district scolaire et, dans certains cas, selon l'école.

FAVORISER LA PARTICIPATION À L'IMMERSION EN FRANÇAIS – DES POLITIQUES GARANTISSANT UN ACCÈS ÉQUITABLE SONT NÉCESSAIRES

« L'immersion en français est une approche canadienne efficace de l'apprentissage d'une langue seconde qui a fait ses preuves. Aucun programme d'enseignement n'a fait l'objet d'autant de recherches et d'évaluations au Canada que l'immersion en français. Plus de 40 années de recherche ont permis de conclure que les élèves pouvaient apprendre une deuxième langue sans nuire à leurs compétences dans leur langue maternelle ou à leur maîtrise des matières enseignées en français. Actuellement,

environ 353 000 élèves canadiens (14 %) sont inscrits dans des programmes d’immersion qui ont en général permis d’atteindre de meilleurs résultats sur le plan des compétences en langue seconde que les programmes de français de base ou fondamental. En fait, les élèves diplômés d’un programme d’immersion au secondaire ont acquis un niveau de compétences en langue seconde intermédiaire ou supérieur à la moyenne, d’après les tests de la Commission de la fonction publique du Canada. » [traduction] Tous les programmes d’immersion en français sont conçus de manière à ce que les élèves soient capables de bien fonctionner dans un milieu francophone, d’occuper un poste pour lequel le français est la langue de travail et de poursuivre des études postsecondaires dans leur langue seconde. Toutefois, il convient de signaler que les programmes d’immersion intermédiaire et tardive, contrairement aux programmes d’immersion précoce, attirent et acceptent des élèves beaucoup plus motivés et dont l’aptitude aux études dépasse la moyenne.

**Tableau 1 –
Statistiques nationales sur les inscriptions en français de base et en immersion en français 2010-2011**

Prov./ Terr.	% dans des prog. de FLS	% en immersion en français	% en français de base	Total dans des prog. de FLS	Total en immersion en français	Total en français de base	Nombre d’élèves admissibles
AB	32	5,9	26,0	190 319	35 398	154 921	595 460
CB	41	8,3	32,7	235 588	47 624	187 964	574 645
MB	46,8	11,3	35,5	81 775	19 734	62 041	174 739
NB	64,7	23,4	41,3	48 249	17 454	30 795	74 579
TNL	59,8	12,7	47,1	40 930	8 698	32 232	68 463
NÉ	52,5	12,1	40,4	64 893	14 948	49 945	123 497
TNO	29,8	7,6	22,1	2 496	643	1 853	8 576
NU	2,2		2,2	183		183	8 435
ON	50,0	7,9	42,1	978 464	155 232	823 232	1 957 016
ÎPÉ	56,9	21,3	35,6	11 583	4 333	7 250	20 342
QC	100,0	35,8	64,2	105 377	37 729	67 648	105 377
SK	39,5	6,5	32,9	62 417	10 306	52 111	158 172
YU	57,8	14,9	42,8	2 668	690	1 978	4 618
National	48,7	14,0	35,8	1 824 942	352 789	1 472 153	3 873 919

CPF et ses membres sont d’avis que le programme d’immersion précoce constitue le choix le plus équitable et qu’il convient aux élèves aux capacités les plus diversifiées. Ce programme est offert à l’âge et au niveau scolaire où les élèves commencent normalement l’apprentissage de leur langue maternelle. En outre, l’immersion précoce n’exige pas qu’ils acquièrent rapidement les compétences en français nécessaires à la compréhension de concepts compliqués dans leur langue seconde, comme c’est le cas pour les programmes d’immersion intermédiaire et tardive.

Au Canada, la réglementation et la surveillance en matière d’éducation relèvent des provinces et des territoires (Marsh et Willis, 2003), qui préservent soigneusement leur pouvoir constitutionnel dans ce domaine (Levin, 2009). Toutefois, en ce qui regarde l’accès aux programmes de FLS, les provinces et les territoires n’ont pas élaboré un grand nombre de politiques officielles en vertu du pouvoir qui leur est conféré. Cette absence de directives peut entraîner des incohérences et de l’iniquité en matière d’accès à l’enseignement du français à titre de langue seconde officielle (FLSO) (Mady et Arnett, 2009; Mady et Turnbull, 2010), alors qu’une politique officielle peut constituer un point de départ très efficace pour garantir un accès plus équitable. Cooper, Fusarelli et Randall (2004) ont d’ailleurs avancé l’idée que la mise en œuvre d’une politique officielle constitue le meilleur moyen d’améliorer l’éducation.

Certains ministères de l’Éducation ont conçu des politiques non officielles que Delaney (2002) a décrites comme des politiques de fait ou des pratiques qui se sont légitimées avec le temps. « Ces politiques se mettent en place là où aucune politique

officielle ou déclarée n'a été rédigée et constituent ce qu'on pourrait appeler des "politiques non officielles" » (Delaney, 2002, p. 164). [traduction] Malheureusement, l'« esprit » d'une politique non officielle risque d'être interprété différemment d'une école à l'autre et d'introduire d'autres incohérences.

Il y a très peu de politiques officielles explicites à l'échelon provincial et territorial qui favorisent la participation à des programmes de FLS et en assurent l'accès équitable. L'absence de politiques officielles facilitant l'accès à l'enseignement du FLS ne se traduit pas nécessairement par l'absence de volonté d'agir ou de pratiques équitables, mais elle augmente la probabilité qu'il y ait des incohérences. En revanche, l'augmentation du nombre de politiques officielles visant spécifiquement les facteurs connus qui influent sur l'accès équitable à des programmes de FLS constituerait une base reposant sur la recherche, le cas échéant, sur laquelle les administrateurs pourraient appuyer leurs décisions.

Frais de scolarité différents – deux ministères seulement sont dotés d'une politique qui les interdit. Ces frais constituent une entrave à l'inscription des élèves à faible revenu.

Frais de transport différents – un ministère seulement est doté d'une politique qui les interdit et un autre est même doté d'une politique qui les encourage. Ces frais constituent une entrave à l'inscription des élèves à faible revenu.

Maintien d'un éventail de points d'entrée – aucune politique. Cette lacune restreint le choix des programmes, en particulier dans les districts scolaires des petites collectivités éloignées.

Formation à distance – aucune politique. Cette lacune pose problème en particulier dans les districts scolaires des petites collectivités éloignées où la population étudiante n'est pas suffisamment nombreuse pour permettre sa répartition dans des programmes de base en anglais et d'immersion.

Information sur les programmes de FLS à tous les parents – aucune politique. Cette lacune ne favorise pas un accès équitable aux programmes, car certains parents ne sont pas au courant de tous les points d'entrée offerts à leurs enfants dans leur cheminement scolaire. Par exemple, certains districts scolaires fournissent de l'information sur l'immersion tardive uniquement aux parents dont les enfants sont motivés et dont l'aptitude aux études est supérieure à la moyenne.

Restriction du nombre d'inscriptions (limites) – aucune politique. Malgré le taux d'inscription élevé dans les programmes d'immersion et la demande qui n'a jamais été aussi grande pour ce type de programme, la croissance est désormais restreinte en raison des limites d'inscriptions et du fait que les districts scolaires, partout au Canada, refusent de créer de nouveaux programmes, alléguant des contraintes budgétaires. Il est aussi possible que les décideurs tentent de « protéger » le programme d'études en anglais en équilibrant la répartition des inscriptions dans les deux programmes et, par le fait même, en imposant un système qui s'apparente à une loterie et qui oblige les parents à faire la queue pendant la nuit durant la période d'inscription dans l'espoir d'obtenir pour leur enfant une des rares places disponibles en immersion. La mise en place de programmes d'immersion en français s'avère particulièrement difficile dans les districts scolaires des régions rurales et éloignées où la population étudiante n'est pas suffisamment nombreuse pour permettre sa répartition dans différents programmes.

Admission des élèves ayant des difficultés d'apprentissage et services offerts – aucune politique complète. Deux ministères seulement sont dotés d'une politique visant partiellement cette question.

Admission des élèves immigrants et services offerts – aucune politique complète.

Tableau 2 –

Politiques provinciales et territoriales favorisant un accès équitable à l'enseignement du français langue seconde

Y a-t-il dans les provinces et les territoires une politique visant à s'assurer :	AB	CB	MB	NB	TNL	TNO	NÉ	NU	ON	ÎPÉ	SK	YU
Que l'apprentissage à distance est disponible afin d'offrir des cours de FLS aux élèves des petites collectivités rurales et éloignées?	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Que chaque parent est régulièrement informé des options offertes en FLS et des points d'entrée, de même que des niveaux de maîtrise du français que procure chaque option?	N	N	N	O	N	N	N	N	N	N	N	N
Du maintien d'un large éventail de points d'entrée en FLS au primaire et au secondaire?	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Que les élèves en anglais langue seconde (ALS) sont encouragés et autorisés à s'inscrire à des programmes de français de base, de français de base alternatifs et d'immersion en français?	N	N	N	P	N	N	N	N	P	N	N	N
Que des services de spécialistes sont offerts aux élèves doués dans les programmes de français de base, de français de base alternatifs et d'immersion en français?	N	N	P	N	N	N	P	N	N	N	N	N
Que des services de spécialistes sont offerts aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage dans les programmes de français de base, de français de base alternatifs et d'immersion en français?	N	N	P	N	N	N	P	N	N	N	N	N
Que l'admission des élèves ayant des difficultés d'apprentissage est possible dans les programmes de français de base alternatifs et d'immersion en français?	N	C	N	O	N	N	N	N	N	N	N	N
Que des frais de scolarité différents ne sont pas exigés pour les programmes de français de base alternatifs et d'immersion en français?	N	N	N	N	O	N	N	N	N	N	N	O
Que des frais de transport différents ne sont pas exigés pour les programmes de français de base alternatifs et d'immersion en français?	N	C	N	N	O	N	N	N	N	N	N	N
Que des critères d'admission ne sont pas établis et utilisés?	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Que le nombre d'inscriptions aux programmes de français de base alternatifs et d'immersion en français n'est pas restreint?	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N

N = Non

P = Partielle (politique)

C = Contraire (politique)

O = Oui

Suggestions de lecture

CPF. « L'état de l'enseignement du français langue seconde au Canada de l'an 2002 », Indicateurs qui rendent compte du soutien accordé par le Canada et les provinces à l'enseignement du FLS, Ottawa, auteur, p. 12, 2002. Internet : <http://cpf.ca/en/files/FSL-2002-ENG-FULL.pdf>

CPF. « Outils d'autoévaluation pour les écoles », 2001. Internet : <http://cpf.ca/en/files/School-Self-Assessment-Tool.pdf>

Netten, J. « Optimal Entry Point for French Immersion », Revue de l'Université de Moncton, 2007, p. 27-35, 2011. Internet : <http://www.erudit.org/revue/rum/2007/v/nrum2172/017704ar.pdf>

Élèves ayant des difficultés d'apprentissage – privés d'un accès équitable

Chaque enfant canadien devrait avoir la possibilité de devenir bilingue afin de pouvoir participer pleinement à l'économie, à la gouvernance et à la société de son pays. Or, la réticence de conseils, commissions et autorités scolaires à s'adapter aux besoins des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage en immersion a des effets néfastes.

- Ces enfants sont souvent exclus de façon systématique des programmes d'immersion et placés dans un programme de base en anglais, malgré les recherches montrant que les élèves ayant des difficultés d'apprentissage ne sont pas nécessairement désavantagés dans les programmes d'immersion en français. Ils atteignent le même niveau de compétence dans leur première langue que les élèves ayant des difficultés d'apprentissage inscrits dans un programme de base en anglais et atteignent un niveau de compétence en langue seconde comparable à celui qu'ils atteignent dans leur première langue.
- Malheureusement, les mythes sont nombreux et les enfants qui ont un quelconque trouble d'apprentissage sont souvent exclus des programmes d'immersion par crainte d'aggraver leur cas.
- Les services spécialisés offerts aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage qui peuvent s'inscrire à des programmes d'immersion sont peu ou pas disponibles, malgré les recherches montrant qu'il existe des interventions efficaces, et il revient aux parents de trouver eux-mêmes le soutien nécessaire.
- La recherche montre que les enseignants en FLS qui reçoivent de l'information et une formation pertinentes sont capables de créer et de diriger des classes efficaces et inclusives.
- La recherche montre également que les stratégies d'apprentissage utilisées dans les classes inclusives servent à tous les élèves et pas seulement aux élèves qui ont des besoins particuliers.

CPF et ses membres recommandent au gouvernement du Canada d'encourager les ministères de l'Éducation à mettre en œuvre et à respecter les dispositions des politiques conçues pour garantir à tous les élèves canadiens un accès équitable aux programmes d'immersion en français, en accordant une attention particulière à : a) l'élimination des limites fixées quant au nombre d'inscriptions aux programmes d'immersion en français, qui empêchent les élèves intéressés d'y avoir accès; b) la mise en place de politiques garantissant aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage un accès équitable et des services spécialisés.

Suggestions de lecture

CPF. « Compte rendu de la Table ronde de Canadian Parents for French sur les élèves ayant des difficultés d'apprentissage dans les programmes de français langue seconde », Ottawa, auteur, 2011. Internet : <http://cpf.ca/en/files/NEW-CPF-Roundtable-Proceedings-jh-2-3.pdf>

CPF. « L'état de l'enseignement du français langue seconde au Canada de l'an 2012 », Fiche d'information destinée aux parents d'enfants ayant des difficultés d'apprentissage. Internet : <http://cpf.ca/en/files/Parent.pdf>

CPF. « L'état de l'enseignement du français langue seconde au Canada de l'an 2012 », Fiche d'information destinée aux enseignants concernant les élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Internet : <http://cpf.ca/en/files/Educator-full.pdf>

Élèves immigrants – privés d'un accès équitable

Malgré le soutien accordé par les parents immigrants à la dualité linguistique et au bilinguisme officiel et le rendement impressionnant de leurs enfants dans les programmes de langue de base et d'immersion, les élèves immigrants sont souvent oubliés dans les initiatives visant à promouvoir et à faire connaître le français comme langue seconde officielle. On ne les encourage pas et parfois même on les dissuade fortement de s'inscrire à des programmes d'enseignement du FLS, malgré le rendement impressionnant des élèves qui le font.

Une étude réalisée auprès d'un petit groupe de parents immigrants a révélé que, malgré le fait que 80 % de ces parents n'ont reçu du système d'éducation aucune information sur les possibilités d'immersion en français, et malgré le fait que les enseignants les dissuadent de choisir ce type de programme, le soutien qu'ils accordent à la dualité linguistique et à l'enseignement du FLS demeure élevé. En effet, 60 % des parents immigrants croient que l'apprentissage des deux langues officielles du Canada profitera à leurs enfants et 40 % ont inscrit leurs enfants à l'immersion en français. Ces données contrastent nettement avec le taux national d'inscriptions en immersion, qui oscille autour de 8 %, et les taux provinciaux d'inscriptions qui varient entre 6 % et 26 % à l'extérieur du Québec.

Les élèves immigrants démontrent une volonté ferme de maîtriser leur deuxième langue officielle; 50 % de ceux qui ont participé à l'étude sont restés en français au-delà de la période obligatoire et ont terminé le programme de base en français – un taux impressionnant si on le compare aux taux d'achèvement provinciaux, qui oscillent entre 6 % et 15 % (CPF, 2004).

Deux ministères de l'Éducation seulement sont dotés d'une politique visant partiellement de cette question.

CPF et ses membres encouragent le gouvernement du Canada à : a) s'assurer que tous les agents d'immigration et les services d'établissement des immigrants fournissent à chaque immigrant l'information relative à l'enseignement du FLS dans les écoles; b) financer une vaste étude visant à comparer les compétences acquises en anglais et en français des élèves immigrants inscrits à un programme d'immersion française à celles des élèves nés au Canada inscrits à un programme d'immersion et à celles des élèves immigrants inscrits à un programme régulier en anglais; c) mettre en place des politiques visant à garantir aux élèves immigrants un accès équitable à l'enseignement du FLS.

Suggestions de lecture

Centre syndical et patronal du Canada. « Guide du CSPC sur l'immigration et les pénuries de compétences », *Tendances de l'immigration*, Ottawa, auteur. Internet : <http://fr.copian.ca/biblio/recherche/cspc/penuries/penuries.pdf>

Mady, C., et M. Turnbull. « Official Language Bilingualism for Allophones in Canada: Exploring Future Research », *TESL Canada Journal/Revue TESL du Canada*, vol. 29, n° 2, Calgary, 2012. Internet : <http://www.teslcanadajournal.ca/index.php/tesl/article/viewFile/1105/924>

Mady, C. « Voices of Allophone Adults and Allophone University Students: Perspectives and Experiences with French as a Second Official Language in Canada », *Canadian Parents for French*, Ottawa, 2010. Internet : <http://cpf.ca/en/files/a-ORIGINAL-ALLO-RPT-Feb-25-2010.pdf>

CPF. « L'état de l'enseignement du français langue seconde au Canada de l'an 2008 », *Opening the Doors to Official Language Learning for Allophones*, Commentaire de Callie Mady, Ottawa, 2008. Internet : http://cpf.ca/en/files/04_Allophone_E.pdf

Mady, C. « Les élèves allophones dans les programmes de français seconde langue officielle : revue de la littérature », *La revue canadienne des langues vivantes*, vol. 63, n° 5, août 2007, University of Toronto Press, Toronto, 2007. Internet : http://muse.jhu.edu/journals/canadian_modern_language_review/toc/cml63.5.html

Sinay, Erhan. « Programs of Choice in the TDSB: Characteristics of Students in French Immersion, Alternative Schools, and Other Specialized Schools and Programs », Toronto District School Board, Toronto, 2012. Internet : <http://www.tdsb.on.ca/Portals/0/Community/Community%20Advisory%20committees/FSLAC/support%20staff/ProgramsOfChoiceStudentCharacteristics.pdf>

Statistique Canada. « La croissance démographique du Canada : de 1851 à 2061 », *Chiffres de population et des logements, Recensement de 2011*, Ottawa, auteur, 2012. Internet : http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-310-x/98-310-x2011003_1-fra.pdf

Statistique Canada. « La croissance démographique au Canada », Ottawa, auteur. Internet : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-003-x/2007001/4129907-fra.htm>

FAVORISER LA PARTICIPATION AU FRANÇAIS DE BASE – DES COURS OBLIGATOIRES ET DES PROGRAMMES AMÉLIORÉS SONT NÉCESSAIRES

Français de base ou fondamental

La vaste majorité des élèves au Canada (environ 1 500 000 ou 48 %) est inscrite à des programmes de français de base ou fondamental. Dans les programmes de français de base, la langue cible est la matière étudiée. Les élèves apprennent le vocabulaire français et se consacrent à l'étude systématique de la grammaire française. Bien que les élèves interrogés qui ont suivi des programmes de français de base ou fondamental se disent généralement satisfaits de leur expérience à l'école primaire, les enquêtes révèlent que plus de la moitié de ceux qui ont suivi un programme de français de base à l'école secondaire n'étaient pas satisfaits de leur expérience. Ces derniers ont mentionné que l'étude de la grammaire les ennuyait et que leur incapacité à converser dans la langue cible les rendait insatisfaits. Leur désillusion se reflète dans le taux d'abandon du programme de français de base, qui atteint 95 %, et dans la diminution du nombre d'inscriptions au programme de français de base depuis quelques années; et ces pertes ne s'expliquent pas uniquement par l'augmentation des inscriptions dans les programmes d'immersion.

Heureusement, des provinces et des territoires ont commencé à offrir des programmes de français de base enrichi qui donnent de meilleurs résultats sur le plan des compétences linguistiques et qui retiennent jusqu'à 90 % des élèves. Les élèves inscrits aux programmes de français de base enrichi étudient deux ou trois matières en français en plus des cours réguliers de français de base. Ces programmes sont offerts aux élèves de la quatrième à la huitième année et peuvent se poursuivre au secondaire. Le programme de français (de base) enrichi (aussi appelé « français intensif ») est un programme relativement nouveau, maintenant dispensé ou offert à titre pilote dans dix provinces et territoires. Ce programme d'un an est offert en quatrième, cinquième ou sixième année et enrichit le programme de français de base régulier grâce à l'ajout d'une période intensive d'enseignement en français par l'immersion. Les élèves acquièrent un niveau impressionnant de compétences en français en peu de temps, mais ils doivent poursuivre l'étude du français dans un programme de français de base enrichi, et non un programme de français de base régulier, afin de maintenir et d'accroître leurs compétences nouvellement acquises.

CPF encourage les décideurs dans le domaine de l'enseignement à s'intéresser à la rétention des élèves et à leur réussite en français de base en offrant des programmes de français de base alternatifs dans tout le pays.

Programmes de français de base alternatifs

Nombre de provinces et territoires ont commencé à offrir des programmes de français de base enrichi qui donnent de meilleurs résultats sur le plan des compétences linguistiques et qui retiennent jusqu'à 90 % des élèves. Les élèves inscrits aux programmes de français de base enrichi étudient deux ou trois matières en français en plus des cours réguliers de français de

base. Ces programmes sont offerts aux élèves de la quatrième à la huitième année et peuvent se poursuivre au secondaire. Le programme de français (de base) enrichi (aussi appelé « français intensif ») est un programme relativement nouveau, maintenant dispensé ou offert à titre pilote dans dix provinces et territoires. Ce programme d'un an est offert en quatrième, cinquième ou sixième année et enrichit le programme de français de base régulier grâce à l'ajout d'une période intensive d'enseignement en français par l'immersion. Les élèves acquièrent un niveau impressionnant de compétences en français en peu de temps, mais ils doivent poursuivre l'étude du français dans un programme de français de base enrichi, et non un programme de français de base régulier, afin de maintenir et d'accroître leurs compétences nouvellement acquises.

CPF encourage les décideurs dans le domaine de l'enseignement à s'intéresser à la rétention des élèves et à leur réussite en français de base en offrant des programmes de français de base alternatifs dans tout le pays.

Voir le tableau 1 : Statistiques nationales sur les inscriptions en français de base et en immersion en français 2010-2011

Voir le tableau 3 : Programmes de FLS offerts et étude du français obligatoire par province et territoire

Suggestions de lecture

CPF. « L'état de l'enseignement du français langue seconde au Canada de l'an 2004 », *Getting to the Core*, Ottawa, auteur, 2004 (disponible en anglais seulement). Internet : <http://cpf.ca/en/files/FSL-2004-EN.pdf>

Netten, Joan, et Claude Germain. « Le français intensif : introduction », *La Revue canadienne des langues vivantes*, vol. 60, n° 3, p. 251-262, University of Toronto Press, Ontario, 2005. Internet : <http://utpjournals.metapress.com/content/y6gp12k6tk130511/fulltext.pdf>

Rehorick, S. « Plan 2013 – Stratégies pour une approche nationale de l'enseignement d'une langue seconde », Étude financée par le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme d'appui aux langues officielles, Ottawa, 2004. Internet : <http://publications.gc.ca/collections/Collection/CH14-8-2005F.pdf>

Tableau 3 – Programmes de FLS offerts et étude du français obligatoire par province et territoire

PROV./ TERR.	Niveaux d'étude du FLS obligatoire	Date introduction de l'étude du français obligatoire	Année de début du français de base	Année de début du français de base enrichi	Français de base accéléré	Année de début du français de base intensif	Année de début du français de base post-intensif (français enrichi)	Année de début immersion en français précoce	Année de début immersion en français intermédiaire	Année de début immersion en français tardive	Année de début bilingue 50/50
AB	Non	s.o.	4 ou 10	Non	Non	5	Non	M ou 1	4	6 ou 7	Non
CB	Non ¹		M	Non	Non	Non	Non	M ou 1	Non	5 ou 6	Non
MB	Non ¹	Varie selon le district scolaire	M	Non	Non	Oui	Oui	M ou 1	4	7	Non
NB	4-10	s.o.	Français de base remplacé par préintensif 4 ^e année	Non	Non	5	6	Non	3	6	Non
TNL	4-9		M	10	10	6	7	M	Non	7	
NE	4-9	s.o.	4	7	Non	6	Non	M	4	7	Non
TNO	Non		M	Non				M	4		
NU	Non	Non	1	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
ON	4-9	s.o.	4 (offert en 1 ^{re} année ds qq conseils scolaires)	5, 6, ou 7 (1 ^{re} année dans un seul conseil catholique)	Non	Programme pilote seul.	Non	M 2 ^e niveau ou 1	4	7	1
QC^{1,2}	M-sec. 5	s.o.	M 2 ^e niveau	Oui	Inconnu	Oui	inconnu	M	Oui	Oui	Oui
ÎPÉ	4-9	s.o.	4	Non	Non	Pilote – 6 ^e année	Non	M	4 (seul. 1 programme à l'Î.-P.-É.)	7	Non
SK	Non	s.o.	1	Non	Non	5 ou 6	Non	M 2 ^e niveau ou 1	Non	6	Non
YU	5-8	s.o.	M 2 ^e niveau	Non	Non	5 ou 6	Non	M 2 ^e niveau	Non	6	Non

¹ Les élèves sont obligés d'étudier une langue seconde de la cinquième à la huitième année. Le français est la langue habituellement offerte, mais un district scolaire peut choisir une autre langue.

² Les programmes de FLS au QC sont très diversifiés; les districts scolaires anglophones décident, en collaboration avec les parents, des types de programmes et des points d'entrée qui seront offerts.

PROGRAMME DES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT (PLOE) : FINANCEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DU FLS AU CANADA

Le Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde est un accord pluriannuel et multilatéral entre le gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC), qui représente les provinces et les territoires. Ce protocole fixe les principaux paramètres de collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux en matière de langues officielles dans l'enseignement et prévoit un mécanisme permettant au gouvernement fédéral d'aider les provinces et les territoires à couvrir les coûts liés à la prestation de programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement d'une langue seconde. Dans le cadre de ce protocole, les provinces et les territoires négocient des ententes bilatérales de partage des frais (que l'on appelle communément « ententes du PLOE ») adaptées aux priorités de chaque province ou territoire. En vertu de la nouvelle entente négociée, le gouvernement du Canada accorde 1 034 388 000 \$ aux provinces et aux territoires entre les exercices 2009-2010 et 2012-2013.

L'analyse des plans d'action des provinces et des territoires indique que de nombreux plans ne se conforment pas aux exigences en matière de reddition de comptes. Beaucoup ne font pas mention de la participation des parents ou de l'accès à l'information concernant les modalités de financement des programmes de FLS; peu de plans comprennent des mesures visant à assurer de manière efficace la responsabilité financière en ce qui a trait à l'utilisation finale des fonds et aucun modèle prévoyant les coûts réels liés à la prestation de programmes d'enseignements du FLS n'a été élaboré. Nous souhaiterions connaître la façon dont l'argent est dépensé dans les conseils scolaires.

CPF ne cesse d'encourager Patrimoine canadien à exiger une plus grande transparence et une plus grande responsabilisation lorsqu'il négocie des ententes avec le Conseil des ministres de l'Éducation. Nous avons également proposé que l'aspect des négociations relatif à la reddition de comptes soit examiné par le Commissariat aux langues officielles. Nous faisons de notre mieux, en tant qu'organisation à but non lucratif administrée par les parents, mais d'autres acteurs ont un rôle à jouer. Nous aimerions collaborer avec vous à maximiser l'efficacité de ces ententes dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement, car elles prévoient des objectifs réels, ambitieux, mais réalisables, visant l'augmentation du nombre d'enfants inscrits à des programmes de français et, de préférence, à des programmes d'immersion précoce. Nous pourrions intensifier les efforts actuels visant l'établissement d'une norme commune sur le plan des compétences linguistiques, constituant pour tous les enfants inscrits à des programmes de FLS l'objectif à atteindre.

Les membres de CPF recommandent à Patrimoine canadien de définir des exigences rigoureuses en matière de responsabilisation pour rendre compte de l'utilisation finale des fonds du PLOE, de la façon dont les districts scolaires se conforment aux politiques du ministère et aux lignes directrices régissant les programmes de FLS, et pour amener les parents à prendre part au processus décisionnel concernant ces programmes. Nous recommandons au CMEC de s'assurer que les politiques et les pratiques d'enseignements du FLS reflètent les points de vue de la grande communauté des intervenants en FLS et d'amener la grande communauté des intervenants à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes pancanadiennes unifiées en matière de participation des étudiants et de compétences linguistiques.

Suggestions de lecture

CPF. « L'état de l'enseignement du français langue seconde au Canada de l'an 2006 », *Un examen des ententes fédérales-provinciales et territoriales relatives à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde de 2005-2006 à 2008-2009*, Ottawa, auteur, 2006. Internet : <http://cpf.ca/fr/files/FSL-2006-FR.pdf>

CMEC. « Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013 entre le Gouvernement du Canada et le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) », Patrimoine

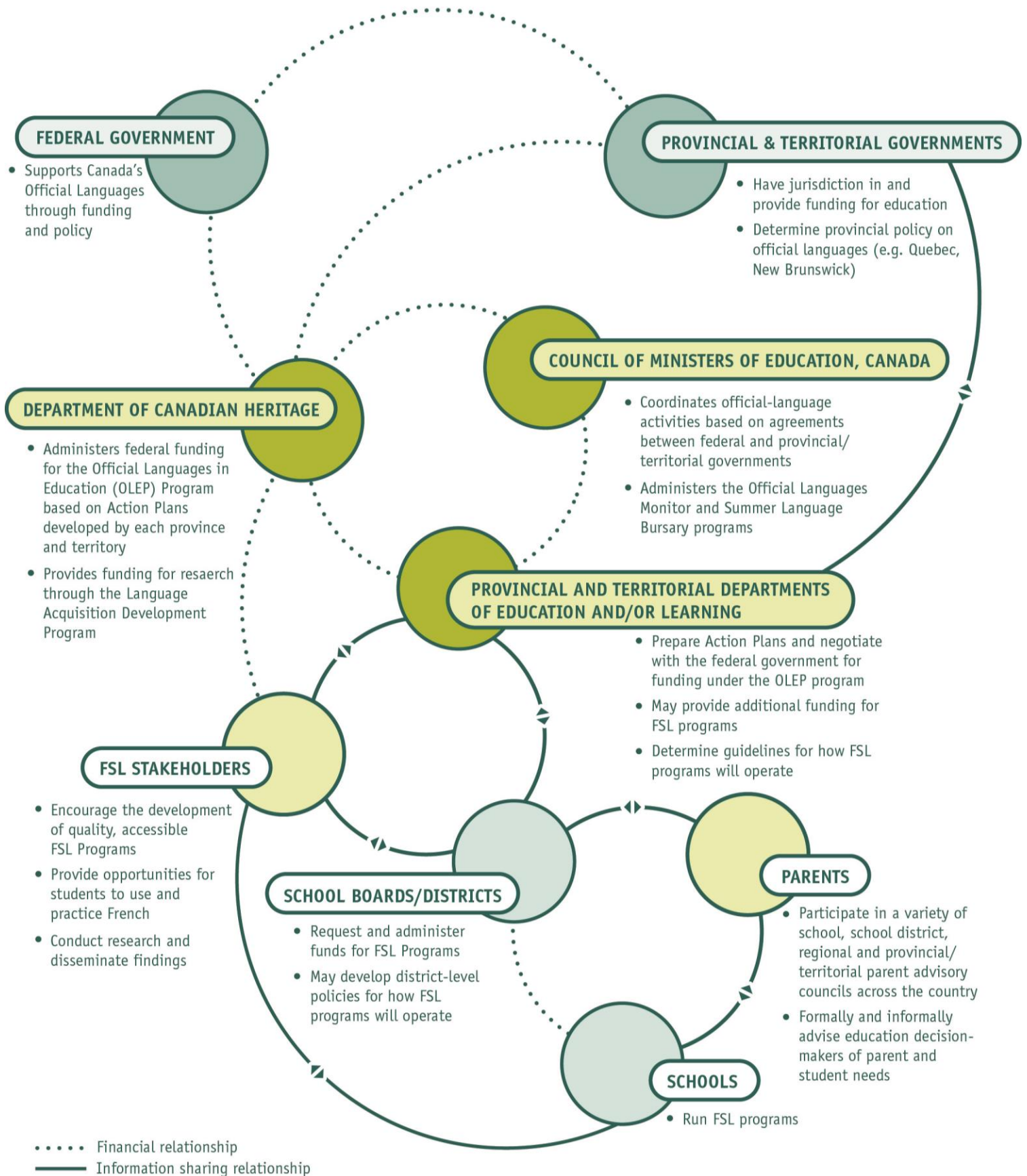
canadien, Canada, 2009. Internet :

<http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/211/protocol-dentente-2009-2013.pdf>

Patrimoine canadien. « Ententes fédérales-provinciales-territoriales en éducation », Ottawa, auteur, 2009. Internet :

<http://www.pch.gc.ca/fra/1357582037588/1357582154057>

Figure 1: A Conceptual Diagram of Institutional Support for French Second Language Programs



GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

- Soutient la *Loi sur les langues officielles* au moyen de l'aide financière et de politiques

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

- Sont compétents en matière d'éducation et financent l'éducation
- Établissent la politique provinciale en matière de langues officielles (p. ex. Québec, Nouveau-Brunswick)

MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN

- Administre les fonds fédéraux alloués au Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE) en suivant les plans d'action de chaque province et territoire
- Fournit une aide financière à la recherche par le truchement du Programme de perfectionnement linguistique

CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA)

- Coordonne les activités relatives aux langues officielles en s'appuyant sur les ententes entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux
- Administre le Programme des moniteurs de langues officielles et le Programme de bourses d'été de langues

MINISTÈRES PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX DE L'ÉDUCATION ET DE L'APPRENTISSAGE

- Élaborent les plans d'action et négocient avec le gouvernement fédéral l'obtention de fonds dans le cadre du PLOE
- Peuvent fournir une aide financière additionnelle aux programmes FLS
- Établissent des lignes directrices concernant le mode de fonctionnement des programmes FLS

INTERVENANTS FLS

- Encouragent la mise sur pied de programmes FLS de qualité et accessibles
- Offrent des possibilités aux élèves d'utiliser et de pratiquer le français
- Effectuent des recherches et diffusent les données recueillies

CONSEILS, COMMISSIONS ET DISTRICTS SCOLAIRES

- Demandent et gèrent les fonds pour les programmes FLS
- Peuvent élaborer des politiques au niveau du district concernant le mode de fonctionnement des programmes FLS

PARENTS

- Participent à un éventail de conseils consultatifs de parents au niveau de l'école, du district scolaire, régional et provincial/territorial au Canada
- Informent dans un cadre officiel et non officiel les décideurs en matière d'éducation au sujet des besoins des parents et des élèves

ÉCOLES

- Réalisent les programmes FLS

..... Liens pour les questions financières

_____ Liens visant l'échange d'information

PERFECTIONNEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE CANADIENNE

Plus de 75 % des étudiants au Canada sont inscrits à des programmes d'études postsecondaires, et le gouvernement pourrait profiter du fait que les jeunes appuient largement le principe de la dualité linguistique et du bilinguisme et qu'ils seront peut-être motivés à renforcer leurs compétences en français s'ils ont la certitude que la connaissance des deux langues officielles du Canada augmentera leurs possibilités d'emploi. La croissance continue du secteur de l'industrie des services augmentera la demande en personnel bilingue, mais les programmes actuels d'immersion en français au secondaire sont offerts principalement par voie de cours avancés qui ciblent les élèves destinés à poursuivre des études universitaires, même si les élèves du parcours général seront très nombreux à occuper des postes dans le secteur des services, comme en témoigne les 13 % de Canadiens qui détiennent un diplôme universitaire et les 30 % qui détiennent un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires d'un collège communautaire.

Les membres de Canadian Parents for French encouragent le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des ministres de l'Éducation à :

- Mettre en œuvre un plan pancanadien au postsecondaire pour remédier au fait que le Canada est l'un des très rares pays industrialisés à ne pas avoir de stratégie nationale en matière d'enseignement postsecondaire;
- Mettre en œuvre des politiques visant à élargir les possibilités pour les étudiants au postsecondaire de maintenir et d'améliorer leurs compétences en français par la mise en place d'un plus grand nombre de programmes universitaires offrant des cours de français et un soutien adéquat aux étudiants qui étudient dans leur deuxième langue officielle;
- Collaborer avec les collèges communautaires francophones hors Québec et les collèges communautaires anglophones de façon à ce qu'ils acceptent et soutiennent les diplômés des programmes de FLS qui étudient dans leur deuxième langue officielle.

ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN MILIEU PLURILINGUE

Les programmes d'immersion ne se limitent pas aux milieux bilingues. Au Canada, le modèle d'immersion a servi à garder vivantes des langues ancestrales – par exemple, un programme d'immersion partielle en ukrainien à Edmonton est offert de la maternelle jusqu'à la fin des études secondaires.

Le modèle d'immersion a également servi à la revitalisation des langues autochtones au Canada. Par exemple, le modèle d'immersion précoce a été adopté en 1979 par une classe d'une demi-journée au préscolaire dans une collectivité mohawk, et l'initiative s'est transformée en programme d'immersion partielle au primaire. En 1984, le programme du primaire est devenu un programme d'immersion totale et, en 2000, l'école desservait les élèves de la prématernelle jusqu'à la sixième année.

Après près de 40 ans, le modèle original d'immersion en français a fait ses preuves partout dans le monde et a été adopté dans de nombreux pays et pour l'apprentissage de nombreuses langues. La Finlande constitue à cet égard un bel exemple; elle a adopté le modèle canadien d'immersion totale précoce et l'a modifié de façon à inclure l'enseignement de langues non autochtones, autant que possible en programme d'immersion. L'éducation multilingue en Finlande passe par des programmes d'immersion en langue seconde offerts aux enfants de la maternelle âgés entre 3 et 6 ans, l'introduction d'une troisième langue en première année, l'apprentissage de la première langue à partir de la 2^e année et l'introduction d'une quatrième langue en troisième, quatrième ou cinquième année.

Suggestions de lecture

Ambrosio, L. « Enseignants des langues internationales au Canada et recherche en multilinguisme : un aperçu en Ontario », Cahiers de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB), vol. 2, Ottawa, 2011. Internet :

http://www.ccerbal.uottawa.ca/files/pdf/CAHIERS_Vol2_Ambrosio.pdf

CPF. « L'état de l'enseignement du français langue seconde dans le Canada de l'an 2003 », *Le modèle canadien d'immersion s'exporte à l'étranger*, Ottawa, auteur, 2003. Internet : <http://cpf.ca/fr/files/FSL-2003-FR.pdf>

Manzer, K. « Canadian Immersion: Alive and well and working in Finland, Language and Society », n° 44, Cambridge, RU, 1993.

Martyniuk, W. « In support of plurilingual people living in multilingual societies: Policies and frameworks of European language education », Cahiers de l'Institut des langues officielles et du bilinguisme (ILOB), vol. 2, Ottawa, 2011.
Internet : http://www.ccerbal.uottawa.ca/files/pdf/CAHIERS_Vol2_martyniuk.pdf

Pufahl, I., N. Rhodes et D. Christian. « What We Can Learn from Foreign Language Teaching in Other Countries », Eric Digest, EDO-FL-01-06, 2001. Internet : http://www.cal.org/resources/digest/digest_pdfs/0106-pufahl.pdf

Énoncé de principes de CPF

Accès équitable aux programmes de français langue seconde

Les membres de Canadian Parents for French sont d'avis que chaque enfant devrait avoir un accès équitable au programme de FLS de son choix. Les programmes de FLS sont accessibles à tous les étudiants lorsque :

- l'inscription est libre, sans aucun critère ou limite d'admission afin qu'aucun enfant ne soit refusé;
- le transport est fourni sans frais à la fois aux élèves en milieu urbain et aux élèves en milieu rural;
- l'apprentissage à distance est disponible afin d'offrir des cours de FLS aux élèves des petites collectivités et des collectivités éloignées;
- aucun frais additionnel n'est exigé pour les programmes de FLS;
- des programmes et des services de spécialistes sont offerts aux élèves doués, à ceux qui ont des besoins particuliers et aux allophones;
- chaque parent est tenu au courant des options de FLS et des points d'entrée, de même que des niveaux de maîtrise du français que procure chaque option;
- tous les étudiants reçoivent les renseignements dont ils ont besoin pour décider de continuer ou non à apprendre le français au secondaire et au postsecondaire, de même qu'à l'extérieur du système d'éducation.

Programmes de français langue seconde de qualité

Les membres de Canadian Parents for French sont d'avis que les étudiants canadiens méritent d'avoir accès à des programmes de FLS de qualité. Le maintien de programmes de FLS d'excellence est assuré lorsque :

- les ministères de l'Éducation et les districts scolaires sont dotés de politiques et de lignes directrices écrites en matière de FLS, lesquelles établissent des objectifs de compétence pour les élèves de tous les programmes et précisent le nombre d'heures d'enseignement en français nécessaires à l'atteinte de ces objectifs;
- les diplômés reçoivent la reconnaissance officielle de leur compétence en français;
- on se sert des nouvelles technologies pour améliorer l'apprentissage du français en classe;
- on appuie la recherche en matière d'éducation en FLS, qui sert à établir les politiques, à concevoir les programmes et à déterminer les attentes sur le plan de la compétence des élèves;
- des ressources de qualité, en enseignement et en apprentissages, sont disponibles en quantité suffisante;
- les qualités exigées des enseignants de FLS, pour tous les programmes, comprennent la compétence en français, la maîtrise des méthodes d'enseignement en langue seconde et la compétence dans la matière enseignée;
- des mécanismes sont en place pour assurer la disponibilité d'un nombre suffisant d'enseignants qualifiés en FLS;
- suffisamment d'activités professionnelles adéquates sont en place pour permettre aux enseignants de FLS de se tenir au courant des nouvelles pratiques pédagogiques;
- les administrateurs scolaires reçoivent les ressources dont ils ont besoin pour planifier et superviser efficacement les programmes de FLS de leurs écoles.

Épreuves de compétences nationales en français langue seconde

CPF appuie la création et l'administration d'épreuves de compétences nationales normalisées en FLS. CPF félicite le ministère du Patrimoine canadien (PCH) de son initiative visant à promouvoir des normes nationales, et encourage PCH, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) et les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux à agir rapidement et en collaboration en cette matière.

CPF, tout comme les autres intervenants du milieu de l'éducation en FLS, appuie le recours à des épreuves de compétence afin de réaliser plusieurs objectifs. Par conséquent, CPF recommande que l'instrument (ou les instruments) choisi soit conçu de façon à atteindre les buts suivants :

- Établir des normes nationales comparables de compétences en français pour les diplômés des différents programmes de FLS du primaire et du secondaire. Les résultats devront servir à :
 - aider parents et élèves à faire des choix éclairés en matière d'éducation en FLS;
 - s'assurer que les diplômés du secondaire sont conscients de leur niveau de maîtrise du français et qu'ils sont encouragés à poursuivre leurs études postsecondaires en français;
 - s'assurer que les employeurs potentiels sont conscients du niveau de maîtrise du français des candidats;
 - aider les institutions postsecondaires à déterminer le placement approprié des étudiants inscrits à des cours de français de première année;
 - aider les institutions postsecondaires à déterminer quels programmes de FLS requièrent un reclassement en études du français.
- Permettre aux enseignants et aux élèves en FLS du secondaire d'évaluer le rendement de chaque élève et de créer des stratégies d'amélioration individuelles appropriées.
- Établir des normes nationales pour l'accréditation des enseignants de FLS : des évaluations de début d'études afin de déterminer si une mise à niveau des compétences linguistiques est nécessaire, et des évaluations de fin d'études afin de s'assurer que le niveau de compétence nécessaire est atteint.
- Établir des normes nationales de compétence en français pour les enseignants de FLS.
- Établir des normes nationales pour évaluer si les performances des provinces et des territoires atteignent les objectifs des plans d'action du Programme des langues officielles dans l'enseignement.
- Définir le « bilinguisme fonctionnel » et élaborer des normes nationales qui serviront à évaluer les progrès en regard des objectifs du *Plan d'action fédéral pour les langues officielles*.
- Veiller à ce que tous les élèves en FLS aient accès sans frais aux épreuves de compétence en français.

Gamme complète de points d'entrée et de choix de programme de français langue seconde

Les membres de Canadian Parents for French sont d'avis que les étudiants devraient disposer d'une variété d'options de programmes de FLS, au secondaire et au postsecondaire, conçus pour correspondre à différentes aspirations. Les étudiants ont accès à une variété suffisante de programmes de FLS lorsque :

- de multiples points d'entrée aux programmes de FLS au secondaire et au postsecondaire sont disponibles;
- une variété de programmes de français de base et d'immersion sont offerts aux étudiants du primaire et du secondaire;
- les occasions offertes aux étudiants de poursuivre leurs études en FLS au postsecondaire sont suffisamment nombreuses.

Responsabilité partagée de l'éducation en français langue seconde

Les membres de Canadian Parents for French sont d'avis que la prestation d'une programmation efficace en FLS est une responsabilité partagée des gouvernements, des districts scolaires, des enseignants, des administrateurs scolaires et des employés de soutien, ainsi que des parents. La responsabilité partagée en matière de programmes de FLS est réalisée lorsque :

- des politiques et des lignes directrices provinciales sont en place pour régir les programmes de FLS et qu'elles sont communiquées directement aux parents, aux enseignants et aux administrateurs;
- les résultats des élèves inscrits aux programmes de FLS et les résultats de la recherche dans ce domaine font l'objet d'examen réguliers, et les politiques et les programmes sont ajustés en conséquence;
- une variété d'activités parascolaires accessibles sont offertes de façon à ce que tous les étudiants aient l'occasion de pratiquer et de perfectionner leurs compétences en français au-delà de la classe et du programme scolaire;
- un financement de programme adéquat et durable a été obtenu; les fonds alloués aux différents programmes de FLS correspondent au temps prévu d'enseignement en français et sont destinés exclusivement à ces programmes; le montant et la circulation des fonds sont transparents;
- les parents ont accès à l'information touchant l'apprentissage du FLS lorsque leurs enfants changent de niveau scolaire, afin de les soutenir et les encourager dans leur cheminement;

- les parents et les organisations d'intervenants communautaires sont au courant des enjeux liés à l'apprentissage du FLS et participent activement au processus décisionnel de l'école, du district scolaire, du ministère et des différents ordres de gouvernement.